

Nous avons été reçus pendant presque deux heures, ce vendredi 17 décembre 2021, par Jean-Pierre Geneviève, inspecteur d'académie, et Eric Bigot, secrétaire général.

Nous leur avons rappelé le contexte actuel : une crise sanitaire qui s'inscrit dans la durée et des personnels qui ont une charge de travail énorme, en particulier les directrices et directeurs d'école. Nous sommes sur un temps long, une situation tendue qui dure, et qui nécessitent d'adopter un fonctionnement de crise, de prévoir et d'agir pour préserver la santé et les conditions de travail de l'ensemble des enseignants. Il faut accepter de revoir les priorités du département et d'abandonner ou de suspendre certaines choses, c'est-à-dire de prendre des mesures exceptionnelles parce que la situation est exceptionnelle.

Nous avons rappelé également l'engagement et l'adaptation forte des collègues depuis des mois et leurs attentes importantes et légitimes en matière de reconnaissance et de soutien de la hiérarchie. De nombreux enseignants sont à la limite de l'épuisement professionnel et tous attendent que soient prises des mesures concrètes et fortes.

M. Geneviève a été attentif à nos revendications et a pris bonne note de nos propositions.

Nous avons obtenu :

- Le prolongement probable de la suspension des heures d'APC pour les directrices et directeurs d'école, très largement impacté.e.s par la gestion de la crise
- Une reformulation claire de ce qui est attendu en terme de **continuité pédagogique en direction des élèves absents** : le DASEN nous a précisé que la priorité doit être donnée aux élèves présents et confirme que le travail à fournir aux absents se limite à l'envoi des fiches de travail faites dans la journée et des devoirs. On ne saurait demander aux enseignants d'assurer à la fois la classe et la continuité pédagogique telle que nous l'avons connue au printemps 2020 (le distanciel).
- Une clarification importante : **la réelle continuité pédagogique** n'est à mettre en place que si l'enseignant est entièrement disponible parce que sa classe est fermée.
- De plus, **un enseignant en arrêt maladie** n'a pas à assurer le distanciel.
- Brassage : **aucun brassage n'est autorisé au niveau 3 du protocole**, le DASEN est catégorique sur ce point et la FAQ du ministère vaut texte réglementaire. Nous avons eu des remontées de terrain mettant en lumière des consignes différentes selon les circonscriptions. Le DASEN nous a assuré qu'il clarifierait cette règle auprès de ses IEN. Seul l'accueil des enfants des personnels dits prioritaires (mais cette notion n'existe plus actuellement nous a dit le DASEN), pourrait éventuellement être possible. Mais la décision doit être prise au cas par cas. Nous avons fait remarquer à M. Geneviève que si l'on accueille un enfant, les autres parents risquent de mettre la pression sur le directeur, la directrice, pour que leur propre enfant soit accueilli. Le DASEN nous a réaffirmé que l'accueil devra vraiment rester l'exception.

Nous avons demandé à M. le Directeur académique s'il pouvait communiquer par écrit sur ces points. Il n'a pas pu nous répondre de façon formelle.

Nous lui avons également rappelé que le point qui cristallise actuellement le plus de mécontentement et de tension est le non remplacement des collègues absents. M. Geneviève en a bien conscience mais il n'a pas de solution à proposer au vu du nombre insuffisant de personnels dans le département. Soixante contractuels vont être embauchés et affectés dans les

circonscriptions où les besoins sont les plus criants. Par ailleurs, il est possible de demander aux inspecteurs et inspectrices de circonscription de communiquer directement en direction des familles lorsqu'une classe doit être fermée faute de remplaçant.

Ce que nous avons demandé mais n'avons pu obtenir :

- La suspension des heures d'APC pour l'ensemble des enseignants.
- La suspension des animations pédagogiques : l'IA n'y est pas favorable car la formation continue demeure fondamentale pour la continuité pédagogique et éducative.
- La réactivation du « pôle du distanciel », afin que des enseignants remplaçants ou des enseignants en ASA s'occupent du distanciel. La réponse est négative au vu des moyens insuffisants en personnels.

En conclusion

Les avancées existent et nous resterons vigilants quant aux mesures concrètes qui seront prises. L'alerte sociale est toujours d'actualité et nous n'hésiterons pas à demander une nouvelle audience en janvier si le besoin s'en fait sentir.